



Gemeng Noumer

CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **mardi, le 4 juin 2024 à 19.30 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Etat des recettes restant à recouvrer de l'exercice 2023
2. Approbation d'un contrat de fermage concernant une parcelle sise à Oberglabach, lieu-dit « Auf der Burg »
3. Déclassement d'une partie du domaine public de la Commune de Nommern à Schieren
4. Evacuation des eaux superficielles sur un chemin rural au lieu-dit « Auf dem Berg » à Cruchten :
 - a. approbation du devis
 - b. approbation d'un crédit budgétaire
5. Réfection de la toiture en zinc de la nouvelle école :
 - a. approbation d'un devis complémentaire
 - b. approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire
6. Décomptes de travaux extraordinaires
7. Approbation de l'organisation scolaire pour l'année scolaire 2024/2025 et du Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) 2025-2028
8. Confirmation d'un règlement de circulation temporaire à caractère urgent pour la Rue de la Montagne à Cruchten
9. Approbation des projet et devis relatifs à la réfection de la Rue du Cimetière à Schrondweiler
10. Approbation des projet et devis relatifs à la modification du brise-charge entre le réservoir à Oberglabach et Cruchten
11. Location d'un dépôt à Oberglabach
 - a. approbation du contrat de location
 - b. approbation d'un crédit budgétaire

A huis clos :

12. Proposition de réaffectation d'un candidat ayant posé sa candidature suite à la publication de la première liste des postes vacants d'instituteur (m/f) – poste cycle 2-4 100%

Nommern, le 23 mai 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

la bourgmestre
Sophie DIDERRICH